

DECISION N°2019 - 06 - 170
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Substances et produits biocides"
de la Direction d'évaluation des produits réglementés

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14 9°, R. 1313-26 et R. 1313-27 ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 22 septembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-2.04 du 25 juin 2015 du conseil d'administration relative à l'organisation des comités d'experts spécialisés ;

Vu les décisions n° 2015-10-329 du 16 octobre 2015 et n° 2018-03-057 du 12 mars 2018 relatives à la composition des comités d'experts spécialisés de la Direction d'évaluation des produits réglementés ;


DECIDE :

Article 1^{er} : Suite à la démission de M. Maris (Pierre), la composition du comité d'experts spécialisé "Substances et produits biocides" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat, est la suivante :

M. De Sousa (Georges), président
M. Cahuzac (Jean-Christophe), vice-président
M. Adam (Olivier)
M. Aymard (Alain)
M. Berjeaud (Jean-Marc)
M. Bonafos (Romain)
M. Comoy (Emmanuel)
M. Devillers (James)
M. Hartemann (Philippe)
Mme Hellio (Claire)
M. Richard (Vincent)
Mme Venant (Annick)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le **12 JUIN 2019**



Dr Roger GENET